



Port de Caen-Ouistreham, le 9 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dragage du Bassin St-Pierre

Situé en plein cœur de ville, le port de plaisance est un véritable élément d'attractivité et une preuve concrète de la qualité de vie à Caen et de son lien à la mer. Son bassin doit être dragué afin de pouvoir continuer à exploiter l'activité plaisance dans de bonnes conditions et accueillir des navires d'exception comme le Belem ainsi que des compétitions telles que la Figaro ou la CIC Normandy Channel Race. De mémoire caennaise comme dans les archives de Ports de Normandie, nulle trace d'un dragage du Bassin Saint-Pierre. C'est donc une grande première qui, après enquête publique, va débuter en novembre et devrait durer 4 mois. Les détails de cette opération sans précédent.

Le dragage

Le Bassin Saint-Pierre du port de Caen-Ouistreham accueille un port de plaisance dans sa partie Nord et des événements nautiques dans sa partie Sud. Actuellement, le tirant d'eau est relativement limitant pour l'accueil des navires d'exception ou de courses ainsi que pour l'exploitation du port de plaisance. Une opération de dragage du Bassin Saint-Pierre et de son chenal d'accès est donc prévue à compter du 4 novembre prochain. Pendant 4 mois, ce sont environ 30 000 m³ de sédiments qui vont être retirés afin que le Bassin Saint-Pierre retrouve une profondeur qui réponde aux besoins d'exploitation. Actuellement, le tirant d'eau varie, selon les secteurs, entre 2,20 m et 3,20 m. Après dragage, l'objectif est qu'il varie entre 3,10 m et 4,50 m.

En amont, cette opération inédite a fait l'objet d'études afin de déterminer la meilleure méthode. Ainsi, des échantillons de sédiments ont été prélevés en différents points du bassin et analysés. Les résultats ont montré que les seuils de pollution empêchaient un clapage en mer. Toutefois, des tests complémentaires ont permis de démontrer qu'une valorisation de ces sédiments était possible.

Sur la base de ces résultats, et après consultation des entreprises de dragage, Ports de Normandie a retenu une solution proposant un transport par barges des sédiments dragués jusqu'au Quai de Calix, d'où ils seront transportés sur un terrain situé à proximité immédiate afin d'être traités puis valorisés en aménagement écologique.

La barge de transport des sédiments devrait réaliser 6 à 7 rotations quotidiennes (jours ouvrés uniquement) pendant 4 mois, le temps de transporter les 30 000 m³. Ces rotations se feront – dans la mesure du possible – sur les horaires d'ouverture du pont de la Fonderie afin de limiter les impacts sur la circulation routière.

Pendant toute cette opération, le Bassin sera interdit à la navigation. Des solutions de repli pour les navires de plaisance présents à l'année sont en train d'être mises en place. Quant aux nuisances olfactives, elles devraient être limitées. En accord avec la Ville de Caen, cette opération va se dérouler sur la période automne-hiver afin de limiter au maximum les impacts pour les riverains et sur l'activité touristique.

Le traitement des sédiments

Les sédiments bruts déchargés au niveau du Quai de Calix seront transférés sur le site de traitement situé à proximité immédiate et dépotés directement dans un bassin étanche. Les sédiments feront l'objet d'un traitement par ajout de liants hydrauliques et malaxage. Ensuite, ils seront mis en maturation (dégradation biologique des polluants) et stockés sur une autre surface dédiée de la plateforme. A l'issue des phases de traitement, des analyses en laboratoire seront réalisées afin de valider la compatibilité des matériaux avec une valorisation en aménagement écologique et paysager.

Le terrain utilisé à cette fin est situé dans un périmètre de risques technologiques qui limite fortement la fréquentation humaine du site. L'aménagement écologique prévu a donc pour but de créer une zone naturelle non ouverte au public sur des terrains artificiels, en adéquation avec les besoins écologiques du territoire.

Le marché de travaux pour ce projet a été accordé à l'entreprise Curage, Dragage et Systèmes pour la partie dragage, associée à l'entreprise Solvalor pour la partie traitement des sédiments. Le montant global de l'opération est de 3,4 M € (Région Normandie 1,33 M€ / Ville de Caen 1,2 M€ / Ports de Normandie 0,66 M€ / Caen la Mer 0,21 M€).

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées-7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gerin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr